



Chartres, le 17 avril 2020

Madame, Monsieur le Maire,

***Pour soutenir les agriculteurs locaux pendant cette période de confinement, pour assurer l'approvisionnement de certains établissements, aux métiers de bouches et aux particuliers, le Conseil départemental, la Chambre d'Agriculture et l'Association des Maires d'Eure-et-Loir vous présentent les outils opérationnels en matière de circuits courts afin que vous puissiez faire connaître cette information auprès des particuliers, des artisans, des établissements et de tout autre acteur de votre territoire concernés par ces outils.***

## **Des produits locaux pour les professionnels de l'alimentation**

### **Agrilocal 28**

Le Conseil départemental met à disposition la plateforme de mise en relation producteurs locaux/acheteurs de la restauration collective, Agrilocal28, afin de faciliter l'approvisionnement de professionnels auprès des producteurs locaux.

Depuis septembre 2018, le Département a ouvert le site [www.agrilocal28.fr](http://www.agrilocal28.fr) qui permet aux acheteurs (restauration collective des collèges, lycées, écoles, EHPAD, hôpitaux, foyers...) de travailler en direct avec les producteurs locaux (agriculteurs, artisans de bouche d'Eure-et-Loir et des départements limitrophes), dans le respect de la commande publique. 95 fournisseurs sont aujourd'hui inscrits sur Agrilocal28 et proposent des produits locaux type pommes de terre, légumes de saison, produits laitiers, pâtes, légumes secs (pois chiches, lentilles, haricots...), viande porcine, de volaille.... Chaque producteur enregistre ses produits sur son profil et met à disposition des acheteurs les agréments sanitaires nécessaires pour fournir la restauration collective. La Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir est partenaire d'Agrilocal28 et accompagne de son côté les producteurs locaux dans ces démarches.

Ainsi, si vous cherchez à vous approvisionner auprès des producteurs locaux, n'hésitez pas à vous inscrire gratuitement sur Agrilocal28.fr, et à lancer des consultations de recherche de produits. Les producteurs vous proposeront un prix, intégrant le coût de livraison. Cette plateforme respecte les règles de la commande publique. Il faut compter en moyenne 5 jours entre le lancement d'une consultation et la livraison du ou des produits demandés. Vous trouverez en pièce jointe le guide de l'acheteur Agrilocal.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Ludivine Nion, administratrice du site, qui se tient à votre disposition pour vous accompagner par téléphone dans votre inscription et lancement de consultations au 06 87 31 09 05.

## **Sur le Champ !**

La plateforme « Sur le Champ » a été créée en septembre 2019 pour faciliter les commandes auprès des producteurs locaux et l'acheminement vers les commerces de proximité, la grande distribution et les restaurants collectifs. La plateforme logistique collabore avec une cinquantaine de producteurs locaux et propose une large gamme de produits. Avec son site [www.surlechamp.co](http://www.surlechamp.co), elle affiche l'offre de produits que le client peut commander en ligne. Elle assure le lien commercial entre les professionnels de l'alimentation et les producteurs, gère la facturation, prépare les commandes et les livre jusqu'au client professionnel.

Plus d'informations directement sur [www.surlechamp.co](http://www.surlechamp.co) et auprès de Leslie au 06 88 26 56 95.

## **Des produits locaux pour les particuliers**

### **Terres d'Eure-et-Loir**

De nombreux producteurs poursuivent la vente directe et mettent en place des systèmes qui facilitent la remise des produits en limitant les contacts (drive, dépôts dans les commerces de proximité, etc.). Vous pourrez trouver la carte des producteurs Terres d'Eure-et-Loir sur leur site [www.terres28.fr](http://www.terres28.fr).

### **« Sur le Champ ! » lance un drive pour les particuliers**

La SCIC SAS Sur le champ, initialement dédiée aux professionnels, s'adapte aujourd'hui pour faciliter les achats alimentaires locaux des particuliers et accompagner les producteurs, dans ce contexte exceptionnel lié à l'épidémie de coronavirus.

Durant la période de confinement, « Sur le Champ » met en place un service de drive pour les particuliers qui sera opérationnel à compter du mardi 14 avril : commande de vos produits sur le site <https://drive.surlechamp.co/> et paiement sécurisé en ligne. La plateforme se charge de préparer votre commande. Vous pourrez récupérer vos achats directement à la plateforme située 3 avenue Victor Hugo à CHARTRES, les mardis après-midi et jeudis après-midi.

Pour un retrait en drive le mardi après-midi, commande en ligne au plus tard le jeudi soir.

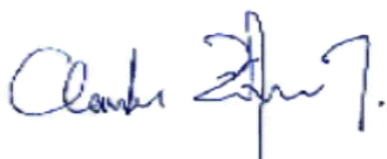
Pour un retrait en drive le jeudi après-midi, commande en ligne au plus tard le lundi soir.

Plus d'informations directement sur [www.drive.surlechamp.co](http://www.drive.surlechamp.co) ou contactez Leslie au 06 88 26 56 95.

Nous comptons sur votre implication et votre diligence pour relayer ces informations auprès des acteurs concernés et des habitants de votre territoire.

Le Président du Conseil départemental

Le Président de l'Association des Maires




Claude TEROUINARD



Joël BILLARD

Le Président de la chambre d'Agriculture



Eric THIROUIN